Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/179 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Michel DEBRAY, Délégué régional de l'ASP pour la région Haute-Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DEBRAY, délégations sont également données à :
- M. François HAVEL, Chef du service gestion des aides,
- M. Jean-Philippe LE PALLEC, Chef du service des contrôles,

à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

et à

- M. Régis BLAIZOT, Adjoint au chef du service gestion des aides,
- M. Edgard DAVID, Adjoint au chef du service des contrôles

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges
le 17 SEP. 2012

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Michel DEBRAY
M. François HAVEL
M. Jean-Philippe LE PALLEC
M. Régis BLAIZOT
M. Edgard DAVID
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/180 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Mme Anne PRIEUR, Déléguée régionale pour la région Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne PRIEUR, délégation de signature est donnée à M Dominique CHIRON, Délégué régional adjoint et Chef du service formation professionnelle et emploi, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne prieur et de M. Dominique CHIRON, délégations sont également données à :
- Mme Pascale CHERTIER, Chef du service agriculture, développement rural et pêche,
- M. Daniel GUILLOT, Chef du service contrôle,
- Mme Véronique CLEMENT, responsable administratif et financier,

ainsi qu'à
- M. Arnaud GONTAN, adjoint au chef du service contrôle,
- Mme Anne-Marie BENARD, du service formation professionnelle et emploi,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges
le 17 SEP. 2012

Président directeur général (original)

Edward JOSSA

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Mme Anne PRIEUR
M. Dominique CHIRON
Mme Pascale CHERTIER
M. Daniel GUILLOT
Mme Véronique CLEMENT
M. Arnaud GONTAN
Mme Anne-Marie BENARD
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/181 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Mme Claudette HENOQUE-COUVOIS, Déléguée régionale de l'ASP pour la région Picardie, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence de Mme Claudette HENOQUE-COUVOIS, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis GRENOUILLOUX, Délégué régional adjoint et Chef du service agriculture, pêche et environnement, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudette HENOQUE-COUVOIS et de M. Jean-Louis GRENOUILLOUX, délégations sont également données à :
- Mme Olivia BOURGEOIS, Chef du service formation professionnelle et emploi
- M. Stéphane CHAUSSEPIED, adjoint au Chef du service formation professionnelle et emploi
- M. Eric PAJOT, Chef du service des contrôles
- M. Mathieu DESCAMPS, adjoint au Chef du service contrôle
- Mlle Isabelle BEAUDE, adjointe au Chef du service agriculture, pêche et environnement
- Mme Bérénice GOKCEN, responsable administrative
- M. Christian LELIEUR, expert informatique régional

à l'effet de signer - dans la limite de leurs attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5: La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
le 17 SEP. 2012

Président directeur général (original)

Edward JOSSA

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Mme Claudette HENOQUE-COUVOIS
M. Jean-Louis GRENOUILLOUX
Mme Olivia BOURGEOIS
M. Stéphane CHAUSSEPIED
M. Eric PAJOT
M. Mathieu DESCAMPS
Mlle Isabelle BEAUDE
Mme Bérénice GOKCEN
M. Christian LELIEUR
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/182 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1 : Délégation spéciale de signature est donnée à Mme Claudette HENOQUE, Déléguée régionale de l'ASP pour la région Picardie, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnenent", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologigue.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges
Le 17 SEP. 2012

Edward JOSSA

DR (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Président directeur général
Mme Claudette HENOQUE
DRH
DFJL

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/183 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Bernard DIBERT, Délégué régional de l'ASP pour la région Poitou-Charentes, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DIBERT, Délégation est donnée à M. Frédéric TOURNADE, Délégué régional adjoint et Chef du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Bernard DIBERT et Frédéric TOURNADE, délégations sont également données à :
- Mme Christine ROUX, Chef du service formation professionnelle et emploi,
- Mme Catherine GUIGNARD, Responsable administrative et financière,
- M. Daniel JARDON, Chef du service contrôle,
- M. Jean-Jacques SAINT-BEZARD, Chef adjoint du service contrôle,

à l'effet de signer - dans la limite de leurs attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
le 17 SEP. 2012

Président directeur général (original)

Edward JOSSA

ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Bernard DIBERT
M. Frédéric TOURNADE
Mme Christine ROUX
Mme Catherine GUIGNARD
M. Daniel JARDON
M. Jean-Jacques SAINT-BEZARD
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2012/184 /PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Philippe MARIE, Délégué régional de l'ASP pour la région Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MARIE, délégation de signature est donnée à M. Philippe VOISIN, Délégué régional adjoint et Chef du service gestion des aides, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe MARIE et Philippe VOISIN, délégations sont également données dans la limite de leurs attributions à :

- Mme Marie-Thérèse CARADIAT, M. Richard DHERBASSY et André FARON, responsables de secteur emploi, pour les actions du service de gestion des aides,

- Mme Anne BRUGNERA, Chef du service contrôle, à Mmes Aurélie RINCHET, Aurélie POUMEROL GALLET et Anne-Laure GUILLEBERT et à M. David AGNIEL, responsables de secteur, pour les actions du secteur des contrôles,

à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a),

Et à :

- M. Axel de GASSART, Chef du service administratif et financier, pour les affaires générales dont les engagements et les liquidations sont précisés à l'article 1d).

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 septembre 2012.

Fait à Limoges,
le 17 SEP. 2012

Président directeur général (original)

Edward JOSSA

ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Philippe MARIE
M. Philippe VOISIN
M. Richard DHERBASSY
M. André FARON
Mme Marie-thérèse CARADIAT
Mme Anne BRUGNERA
Mme Aurélie RINCHET
Mme Aurélie POUMEROL-GALLET
Mme Anne-Laure GUILLEBERT
M. David AGNIEL
M. Axel de GASSART
DRH
DFJL